



Après un mariage célébré en Ouzbékistan: inscription dans le registre suisse de l'état civil

28.04.2022

Les mariages célébrés en Ouzbékistan sont soumis à la législation en vigueur dans ce pays. Les autorités locales déterminent les documents à présenter. C'est pourquoi vous êtes priés de vous renseigner directement auprès des autorités compétentes du lieu prévu pour le mariage ou auprès de la représentation compétente pour la Suisse. Seuls ces services sont en mesure de vous fournir des renseignements valables à ce sujet.

Tous les mariages d'un Suisse ou d'une Suissesse en Ouzbékistan doivent être annoncés à l'ambassade de Suisse à **Moscou**. L'ambassade examine les documents et les transmet aux autorités compétentes en Suisse pour reconnaissance et enregistrement.

Documents et certificats d'état civil pour l'inscription du mariage

Document / certificat	Informations supplémentaires	Authentification/remarques
<input type="checkbox"/> Acte de mariage Original avec apostille	Disponible à l'office de l'état civil.	Apostille: Ministère de la Justice.
<input type="checkbox"/> Acte de naissance Original avec apostille		
<input type="checkbox"/> Attestation de domicile (au moment du mariage), daté de moins de 6 mois.	Certificat d'adresse de résidence officiellement enregistrée ou temporaire, disponible auprès de l'administration du logement.	Aucune apostille nécessaire.
<input type="checkbox"/> Confirmation de l'état civil , Original avec apostille, datant de moins de 6 mois.	Délivré par l'office de l'état civil avec informations sur l'état civil depuis l'âge de la majorité.	Apostille: Ministère de la Justice

Etat civil « divorcé » Certificats / documents supplémentaires nécessaires:

<input type="checkbox"/> Certificat de divorce Original avec apostille <input type="checkbox"/> Jugement de divorce Copie certifiée conforme avec apostille et le timbre du tribunal. Daté de moins de 6 mois. <input type="checkbox"/> Attestation concernant le mariage antérieur Original avec apostille. Daté de moins de 6 mois.	Acte de divorce: disponible auprès du bureau d'état civil. Jugement de divorce: disponible auprès du tribunal compétent. Les documents doivent indiquer la date légale et la garde des enfants mineurs.	Apostille : Ministère de la Justice
---	--	-------------------------------------

Etat civil « veuf »: Certificats / documents supplémentaires nécessaires

<input type="checkbox"/> Certificat de décès Original avec apostille <input type="checkbox"/> Attestation concernant le mariage antérieur Original avec apostille. Daté de moins de 6 mois.	Peut être obtenu auprès de l'office de l'état civil.	Apostille : Ministère de la Justice
---	--	-------------------------------------

<input type="checkbox"/> Passeport original <input type="checkbox"/> 2 copies des pages avec annotations <input type="checkbox"/> 2 copies de la page des données personnelles	Le passeport sera restitué à la fin du rendez-vous. S'il y a plusieurs passeports, apportez-les tous avec vous	La légalisation n'est pas nécessaire
---	---	--------------------------------------

Documents du conjoint qui vit en Suisse

Document	Informations supplémentaires	Authentification
<input type="checkbox"/> 4 copies du Passeport de voyage (ou recto et verso de la carte d'identité)		Aucune authentification requise.

Veillez prêter une attention particulière aux points suivants :

- **Les actes d'état civil ouzbeks** (naissance, mariage, divorce, décès) ne sont délivrés qu'une seule fois et peuvent donc dater de plus de six mois. Ils doivent toutefois être présentés en original avec apostille et **seront ensuite restitués**. Les copies d'un document certifiées par un notaire ne sont pas acceptées. L'apostille est délivrée par le ministère de la Justice ouzbek et doit être apposée directement sur le document original.
- **Tous les documents** doivent être traduits en allemand, français ou italien par un traducteur qualifié. **La traduction du prénom et du nom de famille actuels doit être écrite sur tous les documents exactement de la même manière que sur le passeport international**. Les traductions doivent être certifiées par un notaire. La certification du notaire pour la traduction n'a pas besoin d'être accompagnée d'une apostille.
- Une copie lisible et non certifiée de tous les documents et attestations, y compris les traductions, doit être créée de manière à ce qu'il y ait à la fin deux séries de documents: une série avec tous les originaux à transmettre à l'Office de l'état civil compétent en Suisse et une série avec les copies des originaux pour la documentation de l'ambassade.
- Les documents incomplets seront retournés

Documents supplémentaires pour l'entrée en Suisse / demande de visa pour prise de résidence en Suisse

Document / certificat	Informations supplémentaires	Remarques
<input type="checkbox"/> Formulaire de demande de visa pour le visa D Le formulaire doit être présenté en trois exemplaires et en personne, ceci s'applique également aux enfants.	Site Web de l'ambassade Conseil: remplissez une fois sur le PC, puis imprimez 3 fois.	Les demandes de regroupement familial des conjoints et des enfants doivent être présentées en personne à la représentation
<input type="checkbox"/> 4 photos passeport	Exigences photographiques	
<input type="checkbox"/> Extrait du casier judiciaire avec une apostille et une traduction notariée +1 copie des documents	Disponible auprès des autorités compétentes du ministère de l'Intérieur.	Apostille : Ministère de la Justice
<input type="checkbox"/> Preuve de compétences linguistiques en allemand, français ou italien +1 copie Pas applicable si le/la conjoint/e est de nationalité Suisse ou ressortissant/e de l'UE/AELE	Preuve de compétences linguistiques (au moins niveau A1) de la langue parlée dans le futur lieu de résidence en Suisse ou confirmation d'inscription à un cours de langue conduisant à ce niveau.	Un test de langue avec certificat peut être passé dans les instituts culturels suivants: Goethe Institut, Alliance Française, Istituto Culturale Italiano Aucune authentification requise.

Important! Selon la législation suisse en matière de migration, un visa Schengen valable de type C ne permet pas l'entrée avec résidence ultérieure en Suisse. Un visa D est nécessaire à cet effet.

Après la présentation de la demande de visa, il faut compter sur un délai de traitement d'environ 8 à 12 semaines, jusqu'à ce que l'approbation de la délivrance du visa d'entrée soit reçue. **Dès que le permis d'entrée est disponible**, la section des visas de cette ambassade peut être contactée **par email** pour obtenir un rendez-vous: moscow.visa@eda.admin.ch

Prenez rendez-vous / contact

Les documents doivent être déposés en personne, un rendez-vous est obligatoire. Des rendez-vous sont disponibles du lundi au jeudi soit à 09h00, soit à 11h00.

Nous vous prions de bien vouloir prendre rendez-vous par e-mail en soumettant les informations ci-après à : moscow.cc@eda.admin.ch: Noms, prénoms, dates de naissance des conjoints, numéros de téléphone et adresses courriels, date du rendez-vous souhaité.

Si vous avez des questions auxquelles cette fiche d'information ne répond pas, nous sommes également heureux d'y répondre par e-mail: moscow.cc@eda.admin.ch. Les informations sont fournies par téléphone de lundi au jeudi de 14.30 h à 15h30, mais l'accessibilité n'est pas toujours garantie +7 495 258 38 30.

Transmission des actes en Suisse

Après la présentation des documents, il faut compter sur un délai de traitement d'environ 8 à 12 semaines. L'ambassade n'est pas en mesure d'informer sur l'état actuel de la procédure. Veuillez contacter l'office de l'état civil compétent, si vous avez des questions sur ce sujet.